



F.S.P.S.T.
F.P.S.T.S.

FEDERATION DES STRUCTURES PSYCHO-SOCIO-THERAPEUTIQUES

FEDERATIE VAN DE PSYCHO-SOCIO-THERAPEUTISCHE STRUCTUREN

(STRUCTURES CONVENTIONNEES)



Secrétariat et Coordination : Avenue de Roodebeek 273 - 1030 BRUXELLES / *Secretariaat en coördinatie: Roodebeeklaan 273 - 1030 BRUSSEL*
① 0473/621.732 Mail : fspst.fpsts@gmail.com www.fspst.be / www.fpsts.be

Siège social : Rue de l'Association 15 - 1000 BRUXELLES / Zetel : Verenigingstraat 15 - 1000 BRUSSEL
BELFIUS BE40 0682 2649 8663

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) inclut la réadaptation psychosociale dans les composantes de soins de santé mentale et en donne une définition qui correspond parfaitement aux objectifs thérapeutiques des structures médico-psycho-socio-thérapeutiques :

« Permettre au patient de retrouver et de conserver la place qui lui convient le mieux dans la société par la restauration ou l'instauration des habiletés, par la consolidation des acquis et la prévention d'une régression de l'adaptation sociale ».

LA FÉDÉRATION DES STRUCTURES PSYCHO-SOCIO-THÉRAPEUTIQUES

La Fédération des Structures psycho-socio-thérapeutiques – Federatie van de Psycho-Socio-Therapeutische Structuren (F.S.P.S.T. – F.P.S.T.S) existait en tant qu'association de fait depuis 1986 et s'est constituée en tant que A.S.B.L. le 11 décembre 1990.

*La F.S.P.S.T. regroupe une cinquantaine d'établissements de rééducation fonctionnelle psychosociale ayant conclu une **convention particulière** avec le Comité de l'Assurance de **l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité)**.*

*La F.S.P.S.T. se divise en trois secteurs distincts : « **Enfants** », « **Adultes** », « **Assuétudes** » et en trois régionales : « **Bruxelles** », « **Wallonie** » et « **Flandre** ».*

Chaque sous-groupe a ses réunions de travail propres. La cohérence est apportée par les réunions du Conseil d'Administration qui regroupent des membres de chaque secteur.

Les institutions membres s'engagent, via la charte qui les réunit, à mettre en place dans leur structure, un lieu de réflexion sur l'éthique. (Cf. La Charte F.S.P.S.T.)

LES STRUCTURES CONVENTIONNÉES

Les structures conventionnées sont nécessaires en complémentarité de l'offre de soins en santé mentale, reconnues par les acteurs de l'hospitalier et de l'ambulatoire.

Les centres sont indépendants des services de santé mentale et des hôpitaux (hormis certains centres disposant également d'un agrément hospitalier A ou K).

Ils se distinguent dans le paysage de l'offre de soins par leurs projets thérapeutiques différenciés, complémentaires (centres de jour, centres de nuit, accueil 24 heures sur 24, ambulatoire, centres de crise, centres de postcure, etc.) et spécifiques.

Il s'agit de petites structures, au plus proche du patient et de sa singularité.

On peut qualifier ces structures d'« intermédiaires » car elles trouvent leur place parmi les autres acteurs du champ de la santé mentale et du domaine socioculturel et/ou professionnel.

Elles accueillent des adultes, des adolescents et des enfants présentant des pathologies psychiatriques et/ou d'assuétudes fortement invalidantes, le plus souvent en rupture de lien social.

Globalement, elles ont une capacité d'accueil de plus de 5000 patients.

Préserver la spécificité de ces services est primordial, afin de garantir un large choix dans l'offre de soins

Les patients présentent des psychopathologies complexes et le plus souvent, chroniques.

Dans une majorité de situations, ils sont en grande souffrance psychique et en rupture de lien.

Nous définissons actuellement notre offre comme « une prise en charge spécifique prenant en compte et accueillant l'angoisse des patients, visant une élaboration psychique permettant l'instauration ou la restauration d'un fonctionnement social satisfaisant ». Ce travail de rééducation est indissociable de la notion de traitement, souvent intensif puisqu'il s'agit de personnes confrontées à des pathologies complexes et de longue durée. Ce type de soins leur est bien nécessaire pour pouvoir s'insérer socialement et/ou professionnellement de manière satisfaisante.

Pour tenir compte de la complexité particulière du type de patients rencontrés, les structures médico-psycho-socio-thérapeutiques ont mis en place des stratégies de gestion et d'interventions particulières dont les caractéristiques sont : l'adaptabilité, la créativité dans l'organisation des accompagnements, et l'évolution constante dans le temps.

Le travail en réseau avec les services existants et la prise en compte du réseau propre au patient, en amont, pendant mais encore en aval du programme, sont indissociables du travail effectué dans nos structures.

Si ce travail en réseau a toujours fait partie intégrante de nos pratiques quotidiennes, la réforme des soins en santé mentale tant pour les adultes que pour les enfants ne fait que renforcer cette procédure. Nous devons souligner la place essentielle et centrale de la réadaptation psychosociale (la fonction 3) dans le cadre de cette réforme.

En résumé :

- ✓ *Unités de dimension réduite*
- ✓ *Fonctionnement communautaire et approche individuelle*
- ✓ *Pluridisciplinarité et multi-référence théorique de l'équipe soignante*
- ✓ *Inscription dans le tissu social*
- ✓ *Inscription dans un réseau ouvert constitué des différents partenaires du champ de la santé mentale (Services de Santé Mentale, Initiatives d'Habitations Protégées, hôpitaux, médecins, services sociaux, services pour handicapés, services juridiques, services d'aide à la jeunesse, services de protection judiciaire, écoles, ...)*
- ✓ *Liaison avec l'environnement du patient et travail en réseau*
- ✓ *Prise en charge globale et multiaxiale du patient*
- ✓ *Instauration d'une commission éthique permanente (présidée par un éthicien externe à la fédération)*

LES CONVENTIONS

Les conventions relèvent des soins de santé et ont été signées avec l'INAMI sur base d'un **projet thérapeutique** propre à chaque centre et recouvrant les caractéristiques suivantes :

- l'approche des patients est globale et bio-psycho-sociale
- les équipes sont pluridisciplinaires et la réflexion y est transdisciplinaire.
- les demandes sont reçues au départ du patient/de la famille, avec l'appui d'un psychiatre prescripteur pour le secteur « enfants »
- la durée de traitement est le plus souvent limitée dans le temps (de quelques mois à plusieurs années).
- les programmes individuels mis en place se veulent **flexibles et créatifs**
- les interventions se construisent dans le lien quotidien avec le patient et « au cas par cas »
- l'articulation du travail individuel et collectif offre une plus-value indéniable
- les approches théoriques sont multiples, ne s'excluent pas, mais enrichissent les moyens d'action
- le travail en réseau est, depuis toujours, un axe de travail privilégié.

L'implication de l'INAMI, des mutuelles et des médecins conseils est fondamentale.

En effet, la diversité des conventions mises en place témoigne de la volonté que toute personne, en état de souffrance psychique, soit reconnue dans sa singularité et puisse trouver l'aide la plus appropriée. Dès le départ, chaque patient a donc bien une place spécifique, ainsi que le recommande l'OMS. Ce dispositif permet en outre d'offrir une garantie médicale importante tout au long du traitement du patient (diagnostic d'entrée, rapports réguliers d'évaluation) et permet également, sur ces bases, qu'un dialogue concret soit instauré entre les institutions et les différentes autorités qui les subventionnent. Cela constitue une plus-value importante qui a permis aux projets d'évoluer dans leur créativité pour le bénéfice des patients.

LES COMMISSIONS

La F.S.P.S.T est organisée autour de 6 commissions :

- 3 commissions régionales : BRUXELLES, FLANDRE, WALLONIE
- 3 commissions sectorielles : ADULTES, ENFANTS-ADO, ASSUETUDES

REGIONALES :

Les commissions régionales traitent, essentiellement, des aspects structurels et d'administration.

Elles regroupent les membres sur base de leur siège principal d'activités.

SECTORIELLES :

Les commissions sectorielles traitent, essentiellement, des aspects cliniques et scientifiques.

Elles regroupent les membres sur base de leur secteur principal d'activités.

Secteurs :

- 22 établissements de rééducation psychosociale pour « Adultes » (Conventions 7.72) : 1 néerlandophone et 21 francophones, dont 52% wallons et 48% bruxellois.
- 15 établissements de rééducation pour « Assuétudes » (Conventions 7.73) : tous francophones, dont 73% wallons et 27% bruxellois.
- 19 établissements de soin-éducation-rééducation pour « Enfants et Adolescents » présentant des troubles mentaux graves : 2 néerlandophones et 17 francophones, à savoir :
Conventions 7.74 : 14 francophones
Convention 7.84 : 1 francophone
Convention 7.76 : 1 francophone
Convention 9.65: 1 francophone
Dont 82% wallons et 24% bruxellois.

Régionales :

- Bruxelles : 18 établissements (3 secteurs confondus)
- Wallonie : 35 établissements (3 secteurs confondus)
- Flandre : 3 établissements (3 secteurs confondus)



Capacité d'accueil pour l'ensemble de la Fédération : plus de 5000 (les trois secteurs confondus).

Nombres de **demandes** en 2015 : plus de 6000 (les trois secteurs confondus).

ETP INAMI : 922,14 pour l'année 2015 (les trois secteurs confondus).

ETP autres : 436,61 pour l'année 2015 (les trois secteurs confondus).

SECTEUR ADULTES

INSTITUTION	SECTEUR	CATEGORIE	PATIENTS		PERSONNEL	
			<i>Nombre de personnes prises en charge</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>ETP INAMI</i>	<i>ETP Autres</i>
<i>Année de référence 2015 (*2016)</i>						
ALBA*	7-72	Centre de jour et Ambulatoire	59	80	7	0,5
CENTRE DE REEDUCATION SOCIOPROFESSIONNELLE DE L'EST – CRSE *	7-72	Centre de jour	108	186	7	0
CENTRE LAURENT MARECHAL - CRPS	7-72	Centre de jour	287	<i>Données non disponibles</i>	11,30	0,64
CLUB ANDRE BAILLON	7-72	Centre de jour	23	103	2,85	1,72
CLUB ANTONIN ARTAUD	7-72	Centre de jour	85	54	10,72	0,58
L'ANCRE	7-72	Ambulatoire	94	116	10,95	1,30
L'EQUIPE-IMAGO	7-72	Centre de jour	188	291	34,25	5
L'EQUIPE-Le Code						
L'EQUIPE-Le CRIT						
L'EQUIPE : LE FOYER	7-72	Résidentiel	63	71	19,58	1
L'INTERVALLE	7-72	Ambulatoire	144	265	9,40	0,84
LA CHARNIERE	7-72	Centre de jour	44	79	7	0,32
LA FABRIQUE DU PRE	7-72	Centre de jour	82	102	7,93	0
LA TRAVERSIERE	7-72	Résidentiel	19	70	12,25	0
LE CANEVAS	7-72	Centre de jour	60	112	15,50	0
LE GUE	7-72	Centre de jour	65	108	8,2	2
LE MAILLET	7-72	Ambulatoire	124	228	10,36	0,84
LE SABLIER	7-72	Ambulatoire	75	66	5,32	0,50
LE WOLVENDAEL	7-72	Résidentiel	27	93	11,75	0,25
TSEDEK	7-72	Résidentiel	67	104	14,04	1,52
WOPS - CPJ	7-72	Centre de jour	23	77	6,80	1,13
WOPS - CPN	7-72	Résidentiel	36	128	13,25	3
TOTAUX		<i>Ambulatoire</i>	437	675	36,03	3,48
		<i>Résidentiel</i>	212	466	70,87	5,77
		<i>Centre de jour</i>	1024	1192	118,55	11,89

SECTEUR ENFANTS

INSTITUTIONS	CATEGORIE	INAMI	INDEX K	CRA	PATIENTS	NOMBRE DE PLACES		PERSONNEL	
						INTERNES	EXTERNES	ETP INAMI	ETP Autres
Année de référence 2015 (*2016)					NOMBRE DE DEMANDES				
ANTENNE 110	Résidentiel	7.74			59	13	5		
LE CORTO	Centre de jour	7.74			22	0	28	16,30	6
CHARLES-ALBERT FRERE - CPJ	Centre de jour	7.74	X		15	0	30		
CHAT BOTTE	Centre de jour	7.74			<i>Données non disponibles</i>	27	0	15,04	0
CLAIRS VALLONS	Résidentiel	7.76			444	116	0	142,72	15
DE APPELBOOM	Centre de jour	7.74			<i>Données non disponibles</i>	0	13	9,68	1,74
DE DAUW	Résidentiel	7.74			35	17	0	22,82	2
FEUX-FOLLETS	Centre de nuit	7.74	X		67	20	0	5,33	31,62
LA COURSIVE	Centre de jour	7.74			<i>Données non disponibles</i>	0	33	27	1
LA FERME DU SOLEIL	Centre de jour	7.74			<i>Données non disponibles</i>	10	16	27,64	7,5
LA LICE	Ambulatoire	7.74			60	0	55	9,5	0,5
LA MANIVELLE - CPJ	Centre de jour	7.74			27	0	21	16,98	1,78
LA PETITE MAISON	Résidentiel	7.74	X		97	60	0	4,33	122,53
LA PORTE OUVERTE	Résidentiel	7.84			112	0	72	14	44,50
LE CREUSET	Résidentiel	7.74			70	21	0	26,25	3
LES BLES D'OR	Centre de jour	9.65		X	70	0	57	16	3
LES GOELANDS	Résidentiel	7.74	X		46	25	0	2	35,5
LUI ET NOUS	Centre de jour	7.74			3	0	12	7,14	2
PARHELIE	Centre de jour & Résidentiel	7.74	X		<i>Données non disponibles</i>	10	24	2,39	52,14
TOTAUX									
Conventions INAMI		12			832	204	255	335,07	85,02
Index K			5		225	115	54	14,05	241,79
CRA				1	70	0	57	16	3

SECTEUR ASSUETUDES

INSTITUTION	SECTEUR	CATEGORIE	PATIENTS		PERSONNEL	
			<i>Nombre de personnes prises en charge</i>	<i>Nombre de demandes</i>	<i>ETP INAMI</i>	<i>ETP Autres</i>
<u>Année de référence 2015</u> (*2016)						
C.A.T.S.Centre d'Accueil et de Traitement Spécialisé	7.73	Résidentiel	48	184	20,53	2,93
DIAPASON	7.73	Ambulatoire	582	111	13,68	4,57
ELLIPSE	7.73	Résidentiel	60	348	33,80	19,74
ENADEN	7.73	Centre de jour & Résidentiel	197	232	30,70	12,99
ISoSL-Site CLEAN	7.73	Résidentiel	220	<i>Données non disponibles</i>	13,50	0,50
L'ESPERANCE	7.73	Résidentiel	108	304	16,86	2,29
L'OREE-Centre d'accueil et de traitement des dépendances	7.73	Centre de jour	98	<i>Données non disponibles</i>	97	1
LA PIECE de L'Equipe	7.73	Résidentiel	54	98	14,76	1
LES HAUTES FAGNES	7.73	Résidentiel	128	493	30,26	3,58
MASS de Liège	7.73	Ambulatoire	620	386	14,50	5,70
PARENTHESE	7.73	Ambulatoire	336	146	9,03	0,50
PHENIX	7.73	Centre de jour	109	108	7,66	16,20
POLIADÉ*	7.73	Résidentiel	73	122	12,25	1
TRANSITION	7.73	Résidentiel	77	180	13,56	3,92
TREMPOLINE	7.73	Résidentiel	139	276	30,77	10,94
TOTAUX		Ambulatoire	1538	643	37,21	10,77
		Résidentiel	907	2005	186,29	45,90
		Centre de jour	404	340	135,36	30,19

REGIONALE BRUXELLOISE (siège social)

SECTEUR ADULTES

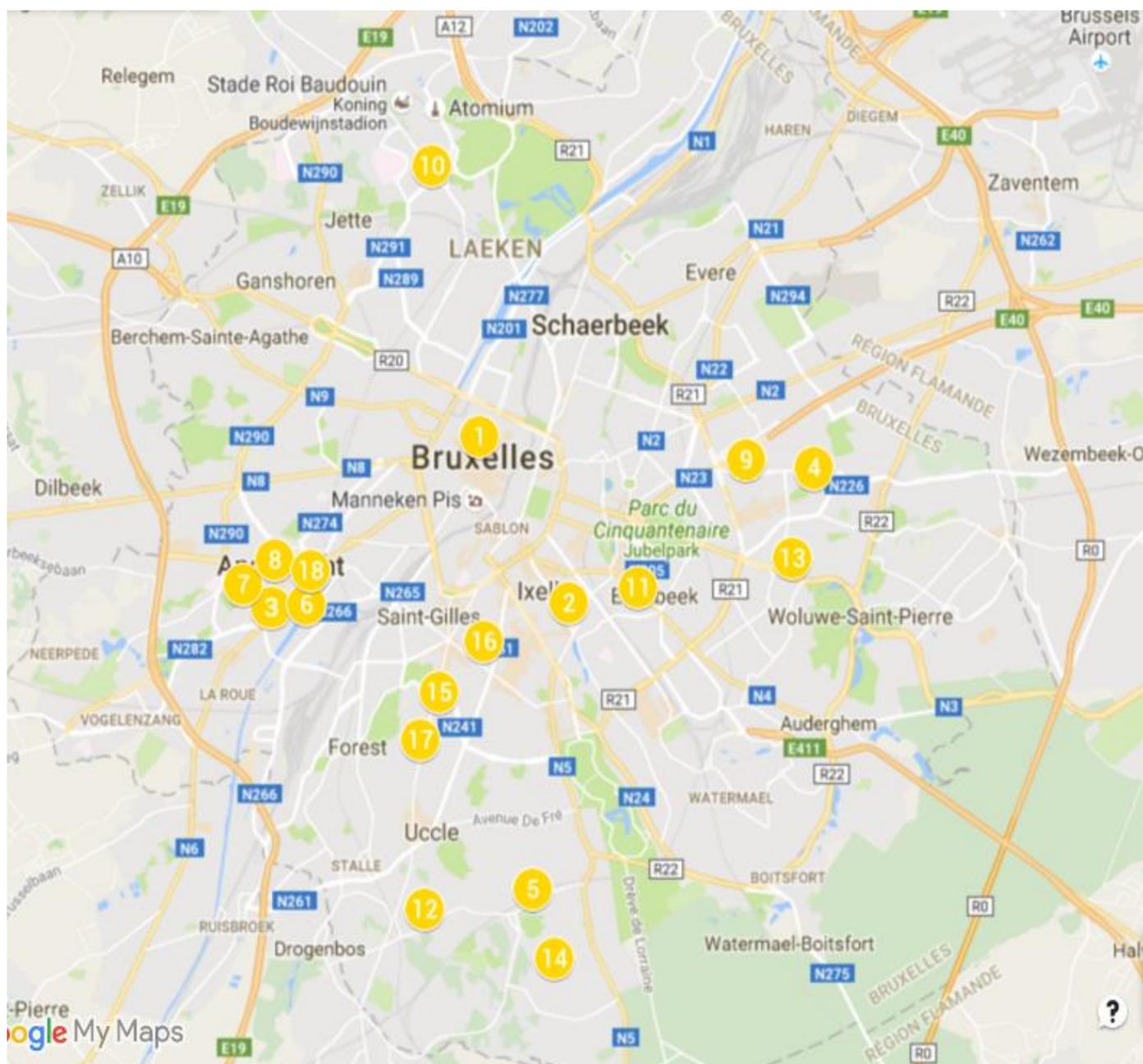
- | | | |
|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1. CLUB ANTONIN ARTAUD | 2. LE CANEVAS | 3. LE FOYER de L'EQUIPE |
| 4. LE GUE | 5. LE WOLVENDAEL | 6. IMAGO de L'EQUIPE |
| 7. LE CODE de L'EQUIPE | 8. LE CRIT DE L'EQUIPE | 9. WOPS C.P.J. |
| 10. WOPS C.P.N. | | |

SECTEUR ENFANTS

- | | | |
|--------------|-------------------|-----------------|
| 11. LA LICE | 12. LES BLES D'OR | 13. LUI ET NOUS |
| 14. PARHELIE | | |

SECTEUR ASSUETUDES

- | | | |
|--------------------------|------------|------------|
| 15. CATS-Solbosch | 16. ENADEN | 17. L'OREE |
| 18. LA PIECE de L'EQUIPE | | |



REGIONALE WALLONNE (siège social)

SECTEUR ADULTES

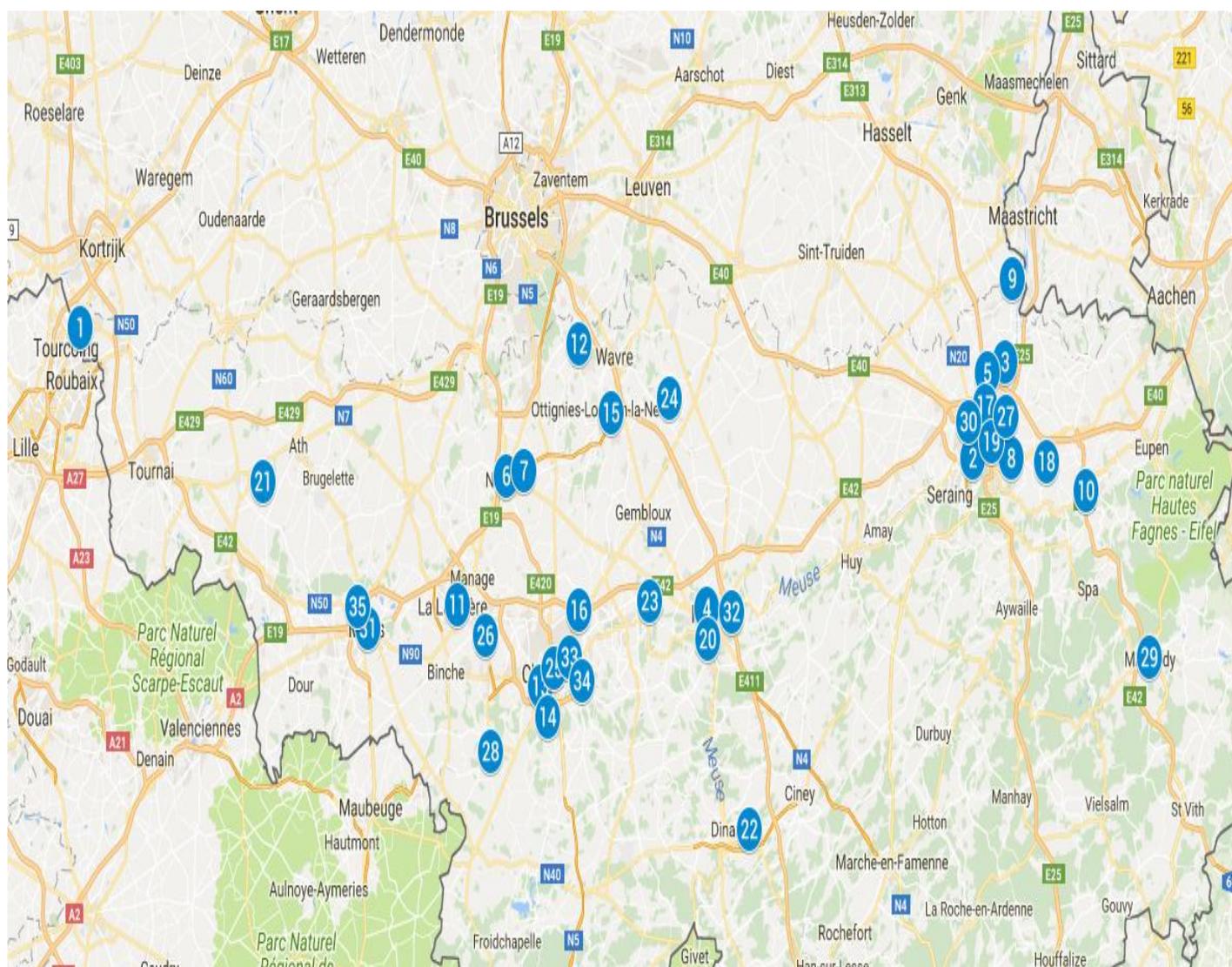
- | | | |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. CENTRE LAURENT MARECHAL | 2. CLUB ANDRE BAILLON | 3. L'ANCRE |
| 4. LA CHARNIERE | 5. L'INTERVALLE | 6. LA FABRIQUE DU PRE |
| 7. LA TRAVERSIERE | 8. LE MAILLET | 9. LE SABLIER |
| 10. C.R.S.E. | 11. ALBA | |

SECTEUR ENFANTS

- | | | |
|------------------------|------------------|---------------------------|
| 12. ANTENNE 110 | 13. LE CORTO | 14. CHARLES-ALBERT FRERE |
| 15. CLAIRS VALLONS | 16. FEUX-FOLLETS | 17. LA COURSIVE |
| 18. LA FERME DU SOLEIL | 19. LA MANIVELLE | 20. LA PETITE MAISON-ACIS |
| 21. LA PORTE OUVERTE | 22. LE CREUSET | 23. LES GOELANDS |
| 24. CHAT BOTTE | | |

SECTEUR ASSUETUDES

- | | | |
|-----------------|-----------------------|-------------------------------|
| 25. DIAPASON | 26. ELLIPSE | 27. CLEAN-ISoSL |
| 28. L'ESPERANCE | 29. LES HAUTES FAGNES | 30. START-MASS de Liège-ISoSL |
| 31. PARENTHESE | 32. PHENIX | 33. TRANSITION |
| 34. TREMPOLINE | 35. POLIADE | |



REGIONALE FLAMANDE (siège social)

SECTEUR ADULTES

1. TDESEK

SECTEUR ENFANTS

2. DE APPELBOOM

3. DE DAUW



SECTEUR ADULTES : 22 CENTRES

AIGS ASBL :

- **L'Ancre** ASBL, *Rue du Roi Albert 235 à 4680 Oupeye*
- **L'Intervalle** ASBL, *Chaussée de Brunehault 268 à 4041 Vottem*
- **Le Maillet** ASBL, *Rue Cardinal Mercier 32 à 4610 Beyne-Heusay*
- **Le Sablier** ASBL, *Chemin de la Berwinne, 2A à 4690 Eben-Emael*

ALBA ASBL, *Boulevard du Trivoli 15 à 7100 La Louvière*

Centre Laurent Maréchal CRPS ASBL, *Avenue de Fécamp, 49 à 7700 Mouscron*

C.R.S.E. ASBL, *Place Général Jacques, 20 à 4800 Verviers*

Club André Baillon ASBL, *Avenue de l'Observatoire, 20 à 4000 Liège*

Club Antonin Artaud ASBL, *Rue du Grand Hospice 6 à 1000 Bruxelles*

La Charnière ASBL, *Rue Saint Hubert, 84 à 5100 Namur*

La Fabrique du pré ASBL, *Rue Georges Williame, 26 à 1400 Nivelles*

La Traversière ASBL, *Rue Georges Williame 26-27 à 1400 Nivelles*

Le Canevas (ASBL Sanatia) ASBL, *Rue du Collège 45 à 1050 Bruxelles*

L'Equipe ASBL :

- **Le Code**, *Rue de Veeweyde 60 à 1070 Bruxelles*
- **Le CRIT**, *Rue de Veeweyde 60 à 1070 Bruxelles*
- **Imago**, *Rue de Veeweyde 60 à 1070 Bruxelles*
- **Le Foyer**, *Rue de Veeweyde 60 à 1070 Bruxelles*

Le Gué ASBL, *Chaussée de Roodebeek 300 à 1200 Bruxelles*

Le Wolvendael ASBL, *Rue de l'Équateur 22-24 à 1180 Bruxelles*

Tsedek VZW, *Bist 90 à 2180 Antwerpen*

WOPS CPJ ASBL, *Avenue de Roodebeek, 273 à 1030 Bruxelles*

WOPS CPN ASBL, *Avenue Houba de Strooper 59 à 1020 Bruxelles*

SECTEUR ENFANTS : 19 CENTRES

Antenne 110 ASBL, *Drève des Magnolias 7 à 1332 Genval*

Le Corto, *Rue du Mayeuri 30 à 6032 Mont-sur-Marchienne*

Charles-Albert Frère CPJ ASBL, *Rue de Nalannes 650 à 6001 Marcinelle*

Chat Botté ASBL, *Rue Sainte-Wivine 15A, 1315 Incourt*

Clairs Vallons ASBL, *Rue de Mont-Saint-Guibert 24 à 1340 Ottignies*

De Appelboom VZW, *Arbeidsstraat 64 à 3600 Genk*

De Dauw VZW, *Moregemplein 3 à 9790 Wortegem-Petegem*

Feux-Follets ASBL, *Place Quinet, 27 à 6220 Wangenies*

La Coursive ASBL, *Rue Vieille Montagne 22 à 4000 Liège*

La Ferme du soleil ASBL, *Chaussée Colonel Joset 51 à 4630 Soumagne*

La Lice ASBL, *Chaussée de Wavre 520 à 1040 Bruxelles*

La Manivelle CPJ ASBL, *Boulevard de la Constitution 19 à 4020 Liège*

La Petite maison ASBL, *Rue des Acacias, 8 à 1450 Chastre*

La Porte ouverte ASBL, *Rue Diamant, 3 à 4000 Liège*

Le Creuset ASBL, *Tige de Taviet 2-4 à 5503 Sorinnes*

Les Blés d'Or ASBL, *Dieweg 57 à 1180 Bruxelles*

Les Goélands ASBL, *Rue Haute 46 à 5190 Spy*

Lui et Nous ASBL, *Rue Eggericx 15 à 1150 Bruxelles*

Parhélie ASBL, *Avenue Jacques Pastur 45 à 1180 Bruxelles*

SECTEUR ASSUETUDES : 15 CENTRES

C.A.T.S. ASBL, *Chaussée d'Alseberg 206 à 1190 Bruxelles*

Diapason ASBL, *Boulevard Dewandre 2 à 6000 Charleroi*

Ellipse ASBL, *Rue du Houssu 99 à 7141 Carnières*

ENADEN ASBL, *Rue Saint-Bernard 114 à 1060 Bruxelles*

ISoSL-Site Clean IntCom, *Rue Basse-wez, 145 à 4020 Liège*

L'Espérance ASBL, *Rue du Fosteau 42 à 6530 THUIN*

L'Orée ASBL, *Avenue Maréchal Joffre 149 à 1180 Bruxelles*

L'Equipe ASBL :

→ **La Pièce**, *Rue de l'Hôtel des Monnaies, 71 à 1060 Bruxelles*

Les Hautes Fagnes ASBL, *Rue Malgrave 1 à 4960 Malmédy*

MASS de Liège IntCom, *Rue Montagne Sainte Walburge 22 à 4000 Liège*

Parenthèse ASBL, *Avenue Reine Astrid 2 à 7000 Mons*

Phénix ASBL, *Av. Bourgmestre J. Materne 165 à 5100 Jambes*

Poliade ASBL, *Route de Wallonie, 7011 Mons*

Transition ASBL, *Chaussée de Fleurus 216 à 6060 Gilly*

Trempline ASBL, *Grand Rue 3 à 6200 Châtelet*

